

Québec 

Fonds de recherche – Nature et technologies  
Fonds de recherche – Santé  
Fonds de recherche – Société et culture



**4<sup>e</sup> Journée des personnes  
chargées de la conduite  
responsable en recherche**

FORMATION D'INTRODUCTION | VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 | 9 H -  
11 H

# Mot de bienvenue

- Mylène Deschênes, directrice des affaires éthiques et juridiques, FRQ



# L'équipe des FRQ pour la CRR

- Mylène Deschênes, directrice
- Nathalie Voarino, conseillère en intégrité scientifique
- Raphaëlle Dupras-Leduc, conseillère juridique

# Mot du Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche

- Susan Zimmerman, directrice exécutive du SCRR

# Personnes ressources pour la CRR au Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche

- Susan Zimmerman, Directrice exécutive
- Karen Wallace, Conseillère principale, CRR
- Margaret Blakeney, Analyste principale des politiques

*Questions ? Communiquez avec nous!*

[secretariat@srcr-scrr.gc.ca](mailto:secretariat@srcr-scrr.gc.ca)

<https://crr.ethique.gc.ca>





# Partie 1 : La conduite responsable en recherche

- Nathalie Voarino, conseillère en intégrité scientifique, FRQ



# Partie 1 : La conduite responsable en recherche

## Questions ?

Utilisez la fenêtre du chat *ou* levez la main – merci d’allumer votre micro et votre caméra lorsque vous prenez la parole.

Si vous souhaitez que votre question reste anonyme, l’écrire à Mylène Deschênes dans un message privé.

# Étude de cas

**Monsieur Bean** est très fier d'avoir rejoint l'équipe du **Dr Abessouzy**, doyen du département de biologie qui dirige l'un des plus grands laboratoires d'Amérique du Nord, pour terminer ses études de doctorat. Le Dr Abessouzy, constamment sollicité pour donner des conférences dans le monde entier, est rarement présent et compte beaucoup sur ses associés de recherche pour diriger son laboratoire. Depuis son arrivée, Monsieur Bean travaille en étroite collaboration avec **la docteure Cheneau**, l'une des associées du Dr Abessouzy, qui dirige un projet appelé "La fée des dents". Dans ce projet, elle tente de lier l'utilisation de chewing-gum à l'inhibition de l'enzyme Z, laquelle est connue pour stimuler la croissance des cellules cancéreuses dans la pulpe dentaire. Le Dr Abessouzy est sceptique quant à cette hypothèse et n'a pas le temps de s'impliquer dans un "simple projet de recherche sur les chewing-gums".

Contre toute attente, en quelques semaines seulement, la Dre Cheneau et M. Bean font une découverte révolutionnaire. Ils ont l'intention de publier rapidement ces résultats de recherche dans une revue internationale (en anglais). Le Dr Abessouzy demande alors à Dre Cheneau de rédiger une demande de subvention pour ce projet prometteur qu'ils soumettront au FRQS. L'article et la demande de subvention doivent être soumis dans une semaine. Pas de temps à perdre !



# Étude de cas

Pour préparer cet article, **la Dre Cheneau et M. Bean se partagent le travail** : il prépare un tableau avec les données et les images de microscopie soutenant les résultats, tandis que la Dre Cheneau écrit l'article. Il est ravi d'être le deuxième auteur. Les données sont parfaitement présentées dans le tableau ! Cependant, **il trouve qu'une des images est un peu floue**. Une des cellules pourrait être douteuse. **Pas le temps de reproduire toute l'expérience : il demande au technicien informatique du laboratoire de l'aider à faire des ajustements sur l'image finale**. Il ne fait rien de moins qu'un miracle avec celle-ci : elle a l'air parfaite ! Il insère rapidement les images et les graphiques dans la dernière version de l'article que lui a partagé la Dre Cheneau.

**Quel(s) type(s) de manquement(s) à la conduite responsable en recherche est décrit ici ?**

# Étude de cas

« 6.1.2 La falsification : La manipulation, la modification ou l'omission de données, de documents originaux, de méthodes ou de résultats, y compris les graphiques et les images, sans le mentionner, ce qui fausse les résultats ou les conclusions. »

(Section 6, p. 16 de la Politique sur la CRR des FRQ, 2014)



# Étude de cas

Pour préparer cet article, **la Dre Cheneau et M. Bean se partagent le travail** : il prépare un tableau avec les données et les images de microscopie soutenant les résultats, tandis que la Dre Cheneau écrit l'article. Il est ravi d'être le deuxième auteur. Les données sont parfaitement présentées dans le tableau ! Cependant, **il trouve qu'une des images est un peu floue**. Une des cellules pourrait être douteuse. **Pas le temps de reproduire toute l'expérience : il demande au technicien informatique du laboratoire de l'aider à faire des ajustements sur l'image finale**. Il ne fait rien de moins qu'un miracle avec celle-ci : elle a l'air parfaite ! Il insère rapidement les images et les graphiques dans la dernière version de l'article que lui a partagé la Dre Cheneau.

**Quel aurait été le comportement attendu ?**

# Étude de cas

« 4.h. Diffuser les résultats de la recherche de manière responsable et en temps voulu — Les résultats doivent être publiés de manière transparente, juste et diligente. »

(Section 4, p. 12 de la Politique sur la CRR des FRQ, 2014)

« 4.i. Traiter les données avec toute la rigueur voulue — Assurer les plus hautes normes d'exactitude dans le choix, la collecte, l'enregistrement, l'analyse, l'interprétation, le compte rendu, la publication et l'archivage des données et des résultats de la recherche. »

(Section 4, p. 13 de la Politique sur la CRR des FRQ, 2014)



# Étude de cas

Lorsque **M. Bean** lit le projet de publication, cela lui rappelle la conférence que la **Dre Cheneau** a donnée à L'ACFAS il y a 3 mois pour présenter les résultats préliminaires du projet de la Fée des dents. La conférence à l'ACFAS a été un tel succès que la Dre Cheneau avait immédiatement publié ces résultats dans la revue "Les grandes conférences en science du Québec" (en français). **Bien qu'il n'ait pas vu la référence dans le projet d'article, il parvient à retrouver la publication de la Dre Cheneau sur le site internet des Grandes conférences. Il s'aperçoit que la plupart des paragraphes du projet d'article sont une traduction directe en anglais du document publié en français.** M. Bean procède à une lecture attentive de ces paragraphes afin de s'assurer qu'aucune erreur n'a été introduite dans la traduction et envoie le projet d'article avec les données maintenant insérées à la Dre Cheneau.

**Quel(s) type(s) de manquement(s) à la conduite responsable en recherche est décrit ici ?**

# Étude de cas

« 6.1.5 **La republication** : La publication, dans la même langue ou dans une autre langue, de ses travaux, d'une partie de ses travaux ou de ses données qui ont déjà été publiés sans mention adéquate de la source ou sans justification. »

(Section 6, p. 16 de la Politique sur la CRR des FRQ, 2014)



# Étude de cas

Lorsque **M. Bean** lit le projet de publication, cela lui rappelle la conférence que la **Dre Cheneau** a donnée à L'ACFAS il y a 3 mois pour présenter les résultats préliminaires du projet de la Fée des dents. La conférence à l'ACFAS a été un tel succès que la Dre Cheneau avait immédiatement publié ces résultats dans la revue "Les grandes conférences en science du Québec" (en français). **Bien qu'il n'ait pas vu la référence dans le projet d'article, il parvient à retrouver la publication de la Dre Cheneau sur le site internet des Grandes conférences. Il s'aperçoit que la plupart des paragraphes du projet d'article sont une traduction directe en anglais du document publié en français.** M. Bean procède à une lecture attentive de ces paragraphes afin de s'assurer qu'aucune erreur n'a été introduite dans la traduction et envoie le projet d'article avec les données maintenant insérées à la Dre Cheneau.

**Quel aurait été le comportement attendu ?**

# Étude de cas

La **Dre Cheneau** se rend avec le projet de publication dans le bureau du **Dr Abessouzy**, qui revient tout juste d'un voyage à l'étranger. **Le Dr Abessouzy lit l'article pour la première fois, quelques minutes avant sa soumission.** Il en est très satisfait. La version finale est envoyée simultanément à 3 revues à fort facteur d'impact. La Dre Cheneau retourne ensuite travailler sur la demande de subvention, qui doit être soumise plus tard le même jour. **Convaincue que l'article sera effectivement publié, la Dre Cheneau ajoute dans sa demande la mention "accepté pour publication"** à côté du titre de l'article, qu'elle place en tête de la liste des 5 publications les plus importantes.

**Quel(s) type(s) de manquement(s) à la conduite responsable en recherche est décrit ici ?**



# Étude de cas

« 6.2.1 **La fausse déclaration** dans une demande ou un document connexe des organismes.

- a) Fournir de l'information incomplète, inexacte ou fausse dans une demande de subvention ou de bourse ou dans un document connexe [...]
- b) Demander ou détenir des fonds d'un organisme après avoir été déclaré inadmissible à demander ou à détenir des fonds du FRQNT, du FRQS, du FRQSC ou de tout autre organisme [...]
- c) Inclure le nom de cocandidats, de collaborateurs ou de partenaires sans leur consentement. »

(Section 6, p. 17 de la Politique sur la CRR des FRQ, 2014)



# Étude de cas

« 6.2.6. **La fausse paternité** : L'attribution d'une fausse paternité, notamment à des personnes autres que celles qui ont suffisamment contribué à des travaux pour en assumer la responsabilité intellectuelle, ou le fait pour une personne d'accepter d'être considérée comme l'un des auteurs d'une publication lorsque sa contribution est minime ou négligeable »

(Section 6, p. 16 de la Politique sur la CRR des FRQ, 2014)



# Étude de cas

La **Dre Cheneau** se rend avec le projet de publication dans le bureau du **Dr Abessouzy**, qui revient tout juste d'un voyage à l'étranger. **Le Dr Abessouzy lit l'article pour la première fois, quelques minutes avant sa soumission.** Il en est très satisfait. La version finale est envoyée simultanément à 3 revues à fort facteur d'impact. La Dre Cheneau retourne ensuite travailler sur la demande de subvention, qui doit être soumise plus tard le même jour. **Convaincue que l'article sera effectivement publié, la Dre Cheneau ajoute dans sa demande la mention "accepté pour publication"** à côté du titre de l'article, qu'elle place en tête de la liste des 5 publications les plus importantes.

**Quel aurait été le comportement attendu ?**

# Étude de cas

« Être transparent et honnête dans la demande et la gestion de fonds publics – Les candidats doivent fournir l'information complète et exacte nécessaire à l'évaluation d'une demande de financement de façon transparente et véridique. »

(Section 4, p. 12 de la Politique sur la CRR des FRQ, 2014)



# Étude de cas

Selon le ICMJE (International committee of medical journal editors), pour être reconnu auteur il est nécessaire de se baser sur les 4 critères suivants :

- 1) **Contribuer de manière substantielle** à la conception de la recherche ; ou à l'acquisition, l'analyse ou l'interprétation des données collectées pour la recherche ; **ET**
- 2) **Rédiger ou réviser** de manière critique une part importante du contenu de l'article; **ET**
- 3) **Approuver la version finale** de l'article à publier ; **ET**
- 4) **Accepter la responsabilité de tous les aspects du travail** réalisé en s'assurant que les questions liées à l'exactitude ou à l'intégrité de toute partie du travail soient correctement étudiées et résolues.

(ICMJE, traduction libre, <http://www.icmje.org/recommendations/browse/roles-and-responsibilities/defining-the-role-of-authors-and-contributors.html> )

# Étude de cas

- Dans la situation décrite, qui pourrait faire l'objet d'une allégation de manquement à la conduite responsable en recherche ?

« **Conduite responsable en recherche** : Comportement attendu des chercheurs, des étudiants, du personnel de recherche et des gestionnaires de fonds alors qu'ils mènent des activités de recherche en conformité avec les critères énoncés dans la Politique. » (p. 7)

# Étude de cas

- Dans la situation décrite, qui pourrait faire l'objet d'une allégation de manquement à la conduite responsable en recherche ?
- Identifier les éléments de manquement et le niveau de responsabilité associés à chacun.

« Dans mon rôle de directeur ou de directrice, je m'engage à adopter une conduite responsable en recherche, à respecter les normes d'éthique et d'intégrité généralement reconnues et à soutenir et encourager le candidat ou la candidate à l'égard de son propre engagement en matière d'éthique et de conduite responsable en recherche. [...] »

Engagement FRQnet

# Étude de cas

- Lequel de ces manquements à la conduite responsable en recherche mérite, selon vous, la sanction la plus grave ?



# Étude de cas

- Lequel de ces manquements à la conduite responsable en recherche mérite, selon vous, la sanction la plus grave ?
- Justifier votre choix.

# Étude de cas

« 7.2.4. Le choix d'une sanction juste tient compte de plusieurs facteurs, dont la **nature intentionnelle** du manquement à la conduite responsable en recherche, **sa gravité** et **ses conséquences**, **le contexte** dans lequel le manquement s'est déroulé ou **son caractère répétitif**. L'établissement pourra également imposer des mesures visant, par exemple, à accroître la formation des acteurs en recherche, à réparer les torts causés ou rectifier des faits scientifiques, le cas échéant. » (p. 23)

« 8.3.i. L'évaluation des répercussions de ce manquement permettant de juger du niveau de gravité. On pourra alors tenir compte des conséquences sur :

- Les participants à la recherche, les animaux ou l'environnement;
- Le savoir scientifique dans le domaine concerné;
- Les équipes, les étudiants, les collègues, les partenaires et les établissements;
- La confiance du public en l'activité de recherche ou la communauté scientifique;
- La crédibilité de la communauté scientifique du Québec » (p. 25)

Québec 

Fonds de recherche – Nature et technologies  
Fonds de recherche – Santé  
Fonds de recherche – Société et culture



# 4<sup>e</sup> Journée des personnes chargées de la conduite responsable en recherche

C'EST LA PAUSE !



## Partie 2 : La gestion des allégations de manquement

- Mylène Deschênes, directrice des affaires éthiques et juridiques, FRQ

# Partie 2 : La gestion des allégations de manquement

## Éléments essentiels

- 1) Les différences majeures entre les attentes provinciales et les attentes fédérales en matière de gestion des allégations
- 2) Ce qui ne relève pas de la CRR
- 3) Recrutement et composition d'un comité d'examen
- 4) Contenu attendu des rapports



# Partie 2 : La gestion des allégations de manquement



## Questions ?

Utilisez la fenêtre du *chat* ou levez la main – merci d’allumer votre micro et votre caméra lorsque vous prenez la parole.

Si vous souhaitez que votre question reste anonyme, l’écrire à Nathalie Voarino dans un message privé.

# Mot de clôture

- Michèle Stanton-Jean, présidente du comité sur la CRR des FRQ

**Merci de votre participation**  
**Des questions ?**

→ [crr@frq.gouv.qc.ca](mailto:crr@frq.gouv.qc.ca)



# Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche

*Questions ? Communiquez avec nous!*

[secretariat@srcr-scrr.gc.ca](mailto:secretariat@srcr-scrr.gc.ca)

<https://crr.ethique.gc.ca>



**GROUPE SUR LA CONDUITE  
RESPONSABLE DE LA  
RECHERCHE**